Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** **Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDRICI/2021-427** **04/06/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDRICI/2020-327 du 05/06/2020 : rôle, identification et formation des référents du programme régional « enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie ».
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : instructions pour la gestion du dispositif des référents « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie » en établissement d'enseignement agricole technique

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Etablissements d'enseignement supérieur agricole publics et privés Etablissements d'enseignement technique agricole Fédérations de l'enseignement agricole privé

Instructions pour la gestion du dispositif des référents
« Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie »

en établissement d'enseignement agricole technique

1- Contexte et enjeux

Le plan « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie » (circulaire DGER/SDRICI/ 2020-68 du 30/01/2020), place explicitement l'apprenant au centre de cette démarche, s'étend à la transformation et aux services et intègre pleinement les actions de l'enseignement supérieur. Il a pour ambition de développer les compétences professionnelles et citoyennes des apprenants, notamment pour leur permettre de participer à la transition de l'agriculture et de l'alimentation vers des modèles plus résilients.

Le plan vise à amplifier les initiatives des acteurs du terrain. Les DRAAF-DAAF jouent ainsi un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ce plan au niveau régional. Celle-ci passe notamment par une animation et un appui aux dynamiques territoriales s'inscrivant dans le plan.

Pour mener à bien ce travail d'animation et d'appui aux établissements d'enseignement technique agricole, publics et privés, des **référents dits « EPA** » en établissement sont désignés, sur la base des éléments ci-après.

2- Missions des référents EPA

Les établissements d'enseignement technique agricole mettent en œuvre dans le cadre de leurs missions, des actions d'expérimentation et d'innovation et participent à l'animation et au développement de leurs territoires. Ces missions sont conduites avec le souci permanent de donner une place centrale aux apprentissages. Cette implication suppose une dynamique propre à chaque établissement, mais doit aussi se nourrir de partages d'expériences entre eux.

Dans ce contexte, les référents EPA, désignés parmi les personnels des établissements de l'enseignement agricole technique, peuvent avoir pour missions de :

- **Participer au lancement et au suivi d'initiatives dans son établissement ou au sein d'un groupe d'établissements partenaires pour progresser sur une thématique du plan;**
- **Contribuer à la mise en place et au suivi des Plans Locaux EPA (PLEPA) dans les établissements ;**
- **Participer à une dynamique régionale de mobilisation et de partages d'expériences entre établissements d'enseignement agricole technique et supérieur, publics et privés, en lien avec le SRFD, sur une thématique relevant du plan.**

D'une manière générale, ils participent à la communication sur le plan, au repérage des besoins en formation des agents des établissements et à la mise à disposition de ressources auprès des établissements.

Afin d'assurer une cohésion entre leurs missions et le pilotage des établissements, les référents seront associés régulièrement au comité de direction de leur

établissement, aux réunions des réseaux « *Animation Développement Territoire – Animation du Développement, Expérimentation et Innovation* » (ADT/ADEI) animés par les DRAAF et aux réunions régionales relatives au plan.

3- Sélection des référents

Les DRAAF-SRFD désignent les référents selon un processus explicite **pour un mandat d'une année scolaire.**

Les référents sont des enseignants titulaires ou contractuels d'État (pour le public) ou des enseignants contractuels de droit public (pour le privé temps plein).

Un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements pourra être utilement lancé par les DRAAF à cet effet *(Annexe 1).* Les propositions pourront alors porter sur les thématiques prioritaires du plan :

- La réduction de l'usage des produits phytosanitaires ;
- L'amélioration du bien-être animal ;
- Le développement de l'agriculture biologique ;
- La mise en œuvre de la loi EGALIM en restauration collective, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en produits durables et de qualité, la diversification des protéines végétales et la lutte contre le gaspillage.

Une enveloppe spécifique de décharges horaires est prévue par la DGER pour chaque année scolaire, en 2 volets, l'un pour le secteur public et l'autre pour le secteur privé sous contrat relevant de l'article L. 813-8 du CRPM. La DGER attribue un nombre d'heures par région en fonction du nombre de sites de formation dans chaque région.

Les DRAAF répartissent les décharges horaires entre établissements accueillant un référent EPA. Elles pourront moduler l'attribution des décharges horaires selon l'ampleur de l'implication du référent, par exemple :

- 1 heure d'équivalent en vis-à-vis élève par semaine (soit 36 heures de DGH pour l'année) pour un référent ayant une implication essentiellement locale (sur son établissement)
- Jusqu'à 3 heures d'équivalent en vis-à-vis élève par semaine (soit 108 heures de DGH, représentant environ 1 journée de travail par semaine) si le référent est engagé, au-delà du projet d'établissement, pour animer une dynamique multi-sites et/ou multi-établissements et/ou en contribuant à l'animation régionale coordonnée par la DRAAF-DAAF.

Nb : Les DRAAF peuvent également désigner des référents EPA en établissement sans attribution de décharge horaire à condition que leurs tâches soient compatibles avec cette nouvelle mission.

4- Suivi de l'activité et renouvellement des référents

Les DRAAF veilleront à ce que chaque référent dispose d'une lettre de mission *(Annexe 2),* rédigée conjointement avec son directeur d'établissement et co-signée par le DRAAF-DAAF. Cette lettre de mission précisera la dimension locale et ou régionale du référent.

Chaque réfèrent aura à rendre compte régulièrement de son activité à son directeur d'établissement, au chargé de mission ADT-ADEI de la DRAAF-SRFD, ainsi qu'au collectif des établissements concernés par la thématique dont il a la charge.

L'activité des référents doit faire l'objet d'un rapport annuel (*Annexe 3* et téléchargeable sur https://chlorofil.fr/eapa/retour-terrain/referents)

L'analyse de ce rapport permettra aux DRAAF-DAAF / SRFD-SFD de renouveler, le cas échéant, le mandat des référents pour une année scolaire supplémentaire.

5 – Calendrier de sélection

La procédure se déroule selon le calendrier type suivant :

- Mai : Attribution par la DGER des enveloppes de décharges horaires aux DRAAF-DAAF ;

- Juin : Lancement par les DRAAF-DAAF qui le souhaitent, de l'AMI spécifique pour la sélection des référents ;

- 10 juillet: Décision finale des DRAAF-DAAF sur l'affectation des décharges horaires par établissement et transmission à la DGER ;

- 30 septembre : Transmission de la liste nominative des référents (avec ou sans décharges horaires), publics et privés par région, à la DGER par chaque DRAAF-DAAF.

6- Formation et accompagnement des référents

La formation des référents régionaux EPA, qu'ils bénéficient ou non de décharge horaire, est gérée par le dispositif national d'appui à l'enseignement agricole (DNA).

Comme les années précédentes, les référents du privé, du rythme Temps Plein ou du Rythme Approprié sont concernés par cet accompagnement.

L'objet de cette formation est de contribuer à construire collectivement un ensemble de connaissances et de compétences partagées, d'être en capacité d'échanger et de mutualiser, dans l'objectif d'accompagner au mieux la dynamique et les projets locaux et régionaux EPA 2. Elle répondra ainsi aux objectifs suivants :

- Approfondissement des connaissances sur les transitions et sur l'agroécologie ;
- Réflexion sur l'impact du « produire, transformer, commercialiser, aménager et servir autrement » sur les savoirs à enseigner, sur les évolutions des manières de former et sur les compétences à viser pour aborder les nouveaux métiers du monde agricole et rural ;

- Travail sur les conséquences des transitions envisagées (situations socio-économiques, le travail, les pratiques, etc) et les freins et leviers à cette transition ;
- Accompagnement / professionnalisation sur les missions de référents : médiation, animation, coordination ;
- Accompagnement à la mise en œuvre de projets et co-construction d'une dynamique collective (sous pilotage par la DRAAF).

Cette formation pourra se faire sous forme de regroupements régionaux, inter-régionaux ou nationaux, en présentiel ou à distance.

Pour les agents des établissements publics, les frais de déplacement liés aux formations nationales ou régionales seront pris en charge, soit par le PNF (programme national de formation), soit par les crédits formation délégués en régions dans le cadre du PRF (programme régional de formation), sous réserve du respect des procédures et notamment de la validation de la prise en charge par le financeur. Ces procédures sont décrites sur le site FORMCO :

https://www.formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/

Les frais de déplacements des enseignants et des formateurs référents de l'enseignement agricole privé ne sont pas pris en charge par le MAA, mais par leur propre structure.

Suivant les besoins, et après concertation, les porteurs de projet pourront être accompagnés, respectivement par les réseaux nationaux de la DGER, les chargés de mission en DRAAF-SRFD et le Dispositif national d'appui (DNA).

Un module spécifique de formation sera mis en place à la rentrée scolaire pour les nouveaux référents.

Les espaces numériques de travail collaboratif permettront aux référents d'accéder aux ressources (articles, vidéos, carnet d'adresse, sites, banques de données scientifiques et pédagogiques, …).

https://chlorofil.fr/eapa

https://epa.cdrflorac.fr/?PagePrincipale

En cas de difficulté pour l'application de ces règles, vous pouvez contacter la D.G.E.R : *Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation*

Tél : 01 49 55 46 48

Mél : dominique.didelot@agriculture.gouv.fr

Valérie BADUEL

Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Annexe 1 : Proposition d’appel à manifestation d’intérêts pour l’attribution des décharges horaires en régions

Annexe 2 : Modèle de lettre de mission « réfèrent EPA »

Annexe 3 : Modèle de rapport d’activité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

APPEL à MANIFESTATION D'INTERET pour les Référents EPA

Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie

Campagne 2021/2022

pour les établissements de la région XXX---

CONTEXTE

Cet appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans la dynamique du plan EPA 2 : « Enseigner à Produire Autrement, pour les transitions et l'agroécologie ».

Une mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative est attendue. Schématiquement, chaque DRAAF-DAAF déclinera le plan au niveau régional et chaque établissement d'enseignement agricole le prendra en compte dans son projet d'établissement via son PLEPA. La désignation de référents EPA au niveau local ou régional permettra de reconnaître et fédérer des personnels qui joueront un rôle spécifique dans cette mobilisation. Ces référents EPA pourront être des personnels enseignants ou non-enseignants.

L'intégration de l'ambition EPA dans les projets de formation et la pédagogie est essentielle. C'est pourquoi la DGER prévoit des décharges horaires (DGH) pour permettre à des enseignants de participer activement comme référent EPA. Les enveloppes régionales de décharges horaires pour le secteur public [resp. pour le secteur privé temps plein] seront définies annuellement.

La DRAAF-DAAF attribuera les décharges en fonction des lignes directrices nationales, des enjeux régionaux et des propositions des établissements.

Pour attribuer cette décharge, le réseau des chargés de mission ADT-ADEI en DRAAF-DAAF propose un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui permettra d'attribuer régionalement un nombre d'heures selon la nature du projet proposé.

OBJECTIFS

Cet AMI vise la mise à disposition de temps de personnel enseignant pour accompagner dans les établissements la mise en place des plans d'actions de déclinaison locale et régionale d'EPA 2. Cet AMI se réfère donc aux axes du plan EPA 2, à savoir :

- AXE 1 - Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie
- AXE 2 - Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et poursuivre les transitions
- AXE 3 - Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation
- AXE 4 - Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes

Dans ce contexte, les **référents EPA2**, désignés pour un mandat d'une année scolaire (renouvelable) parmi les établissements, ont pour missions :

- De soutenir le lancement d'initiatives fortes dans les établissements pour progresser sur un ou plusieurs axes du plan EPA2.

- De contribuer à la mise en place des Plans Locaux EPA dans les établissements
- De participer à une dynamique régionale de mobilisation et de partage d'expériences entre établissements (publics et privés), en lien avec le SRFD, sur une thématique relevant du plan EPA2 ;

Chaque référent EPA2 enseignant est sous la responsabilité de l'équipe de Direction de l'établissement auquel il est rattaché. La fonction du référent est d'impulser une dynamique auprès de la communauté éducative et d'assurer un pont entre tous les centres constitutifs, notamment en matière pédagogique compte tenu du choix prioritaire des référents parmi les enseignants quand une décharge horaire sera accordée.

Pour être en cohérence avec les politiques publiques mises en place, les sujets proposés s'inspireront des approches suivantes :

- Les formes d'agricultures performantes sur les plans économique, environnemental, sanitaire et social. En particulier : Réduction d'usage des intrants et sortie du glyphosate / bien-être animal et biosécurité / Développement de l'agriculture biologique / 4 pour 1000 et stockage du carbone ;
- Les démarches collectives en faveur de l'agro-écologie : dynamique des GIEE, lien avec des associations environnementales et collectivités sur la biodiversité, gestion et qualité de l'eau, etc ;
- La mise en place de systèmes alimentaires territoriaux (Circuits courts, restauration collective, …) ;
- La mise en place de démarches ambitieuses d'éco-responsabilité.

Pour l'année 2021-2022, une attention prioritaire sera accordée à quatre thèmes correspondant à des engagements forts du gouvernement, sur lesquels l'enseignement agricole est particulièrement attendu et observé :

- **La réduction de l'usage des produits phytosanitaires ;**
- **Le bien-être animal ;**
- **Le développement de l'agriculture biologique ;**
- **La loi EGALIM en restauration collective, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en produits durables et de qualité, la diversification des protéines végétales et la lutte contre le gaspillage**.

La prise en compte de ces thèmes se fera sur tous les axes du plan et pas seulement sur l'axe 3 portant sur le technique.

MODALITES

Les DRAAF-DAAF pourront moduler l'attribution des décharges horaires selon l'ampleur de l'implication du réfèrent : 1 heure d'équivalent en vis-à-vis élève par semaine (soit 36 heures de DGH) pour un réfèrent n'ayant qu'une d'implication locale marquée / Jusqu'à 3 heures d'équivalent en vis-à-vis élève par semaine (soit 108 heures de DGH représentant environ 1 journée de travail par semaine) si le réfèrent est engagé, au-delà du projet d'établissement, pour animer une dynamique multi-sites et/ou multi-établissements en contribuant à l'animation régionale coordonnée par la DRAAF-DAAF.

Les projets doivent être renseignés par la fiche de candidature page 4, complétée par des annexes si nécessaires. Les dossiers de candidature doivent être transmis uniquement par courriel au format PDF à **xxxxxx.xxxxxx@agriculture.gouv.fr.** avant le **2021.**

CALENDRIER

Préparation des projets et Candidature	Sélection des projets par le SRFD	Accompagnement et/ou suivi des projets par SRFD
Jusqu'au /06/2021	**2ème quinzaine de juin**	**A partir de septembre 2021**

CAHIER DES CHARGES DU PROJET

- Un seul projet par établissement
- Un projet peut réunir un ou plusieurs établissements autour d'une dynamique commune de déclinaison des politiques publiques cohérentes avec EPA 2.
- Un projet peut réunir 2 ou 3 voies de formation.
- Le projet est piloté par un personnel de direction et est écrit en concertation avec une équipe mixte (pédagogiques et pluridisciplinaire, éducatives, vie scolaire, d'exploitation, TOS,…). Le pilote et son équipe sont appelées « équipe-projet »

ENGAGEMENT DU REFERENT

- Le référent EPA s'engage à construire le projet, à le mettre en œuvre, à l'analyser, à rendre compte et à le valoriser lors d'évènements dédiés.
- Le référent EPA proposera d'éventuelles remédiations à partir de son analyse sur le travail réalisé.
- Le référent EPA participe à l'accompagnement spécifique sur site, en multi-sites s'il est impliqué dans la dynamique régionale entre établissements, en lien avec le SRFD, en fonction des besoins identifiés pour la construction et la mise en œuvre de leur projet et selon le calendrier établi dans l'AMI
- Le ou les établissement(s) s'engage à présenter le projet, les résultats obtenus aux autres établissements lors d'évènements dédiés.

APPUI DE LA DRAAF - SRFD :

- xxx jour d'accompagnement possible sur site

FICHE DE CANDIDATURE

Appel à manifestation d'intérêt Référent EPA 2

- Nom de l'établissement et du site (s'il y a lieu)
- Nom du référent EPA 2 proposé, statut et discipline enseignée
- Intitulé du projet
- Mots-clés désignant le mieux le projet

- Le projet s'intègre-t-il dans un projet déjà existant ou en montage sur l'établissement ?
 - ❑ Oui
 - ❑ Non

- Le périmètre du projet est à l'échelle de :
 - ❑ De l'établissement
 - ❑ De l'établissement et de l'animation régional

- Pour la conduite du projet, l'établissement :
 - ❑ Demande une décharge horaire pour le référent EPA 2, pour ….. heures équivalent vis-à-vis par semaine
 - ❑ Ne demande pas de décharge horaire

- Etablissement(s), centre(s) et site(s) concernés ; classes concernées

- Objectifs du projet et liens avec les axes du plan EPA2

- Noms, prénoms et fonction des autres membres de l'équipe projet

- Descriptif du projet : actions proposées, méthodes, etc

- Livrables prévus

- Mode de pilotage du projet

- Structures partenaires, modalités du partenariat

- Indicateurs ou modalités d'évaluation du projet

- Calendrier estimé du projet
 (Précisez si vous comptez banaliser des temps de travaux)

- Le projet est-il adossé à un projet CASDAR, RMT ou autre ? Si oui, précisez

- Nombre d'annexes

Fait à : Le :

Signature du Directeur(trice) de l'établissement de rattachement
et cachet de l'établissement

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de ….

Service Régional de la Formation et du Développement

Lettre de mission « Référent enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie » année scolaire 2021-2022

Dossier suivi par :
Tel:
mail:

XX, le /2021

La présente lettre a pour objet de définir les missions confiées à : …….

en tant que référent du plan « Enseigner à Produire Autrement, pour les transitions et l'agroécologie », dans la région ……, suivant la NS DGER/SDRICI/2021-XXX

Définition de la mission

Le référent désigné par la présente lettre de mission aura la mission suivante, pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Soutenir le lancement d'initiatives fortes de son établissement pour progresser sur un ou plusieurs axes du plan EPA2.
- Contribuer à la mise en place des Plans Locaux EPA dans les établissements
- Participer à la dynamique régionale de mobilisation et de partages d'expériences entre établissements publics et privés de la région, en lien avec le SRFD, sur une thématique relevant du plan EPA2 ;

Dans ce cadre, il s'attachera à valoriser les innovations techniques et pédagogiques auprès de l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires de l'enseignement agricole, notamment au travers de : site Pollen, plate-forme Wiki des référents EPA, etc. Il contribuera à l'identification des besoins en formation et à la communication sur le plan. Il pourra coordonner ou accompagner le montage de projets permettant d'amplifier la dynamique.

Sur invitation de la DRAAF-DAAF, il participera aux instances régionales de suivi et d'évaluation du programme régional EPA puis EPA 2. Il participera également aux formations mises en place à destination des référents EPA 2 dans le cadre du programme régional ou national.

Ses interlocuteurs seront :

- Au sein de la DRAAF-DAAF/ SRFD : le chargé ADT-ADEI, chargé du suivi global du plan au niveau régional,
- Les autres référents EPA2,
- Les animateurs réseaux de la DGER (Réso'them, EDD, …) et les chargés de mission du DNA,

- Les autres membres de son équipe projet.

Pour mener à bien ses missions, le réfèrent disposera de …….. heures d'équivalent en vis-à-vis élève par semaine.

Suivi de la mission

Un point d'avancement régulier de la mission sera organisé avec le chargé de mission ADT-ADEI de la DRAAF-DAAF.

Indemnité

Les frais de déplacement liés à cette mission seront pris en charge suivant les dispositions de la NS DGER/SDRICI précitée.

Fait à , le /2021

Lu et accepté,	**Vu, le Directeur de l'établissement,**	**Pour le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,** **Le chef du Service Régional de la Formation et du Développement,**

Annexe 3 – Exemple de fiche rapport d'activités du référent

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

LES REFERENTS Enseigner à Produire Autrement DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ENGAGÉS DANS LES TRANSITIONS

ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT

LE PROJET

Concevoir à l'échelle de l'exploitation un système d'agroforesterie valorisé par une pédagogie innovante

EPLEFPA *La Germinière* – Rouillon / Le Mans

La Germinière
LYCEE PUBLIC - CFA
CFPPA - EXPLOITATION
www.eap72.fr

OBJECTIF PRINCIPAL

- Mettre en place une démarche pédagogique autour d'un projet cohérent avec l'établissement et le territoire

PARTENAIRES PRINCIPAUX

- Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire
- GIEE Système agroforestier (72)
- Volailles de Loué
- Partenaires financiers : CASDAR, CA72, Conseil départemental, CA Anjou Maine, Concours arbre d'avenir

IMPLICATIONS PÉDAGOGIQUES

- MIL arbre hors forêt (BTSA GF) cours M53)
- Séances inter-filières (BTSA ACSE et GF)
- Chantiers de plantation (LEGTA, CFA, CFPPA)

RÉFÉRENTS EN ÉTABLISSEMENT

Candice HAILLERET
Directrice d'exploitation – candice.hailleret@educagri.fr

Mathieu REBEDENNE
Enseignant en Techniques forestières –
mathieu.rebedenne@educagri.fr

Joël BUSSON & Thomas QUEINEC
Porteurs de projet (tiers temps & chef de projet de partenariat) –
joel.busson@educagri.fr & thomas.queinec@educagri.fr



REGARD SUR LES RÉSULTATS ATTENDUS/OBTENUS

Le projet est en lien avec le GIEE « système agroforestier » local (2015). Sa conception s'est déroulée en concertation avec la Chambre d'agriculture la Sarthe (Philippe Guillet) et a mobilisé des BTSA en Gestion forestière, mais aussi en ACSE et agroéquipements (2015-16). Les chantiers de plantation ont eu lieu en décembre 2016 (prairies pour vaches laitières) et en décembre 2017 (parcours pour les volailles). Le suivi des impacts démarre en 2018… et est prévu sur le long terme.



La presse agricole locale en parle (*Agri 72*, 9 décembre 2016)

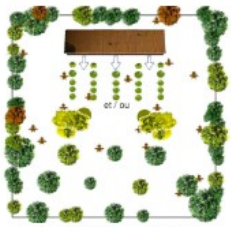


L'organisation spatiale du projet

Système « volailles »
- 700 arbres plantés (variétés locales + feuils / changement climatique)
- Un élément essentiel du cahier des charges des volailles de Loué (biodiversité & BEA & intégration paysagère)
- Arbre et « comportement individuel »
- Image « volaille en liberté »

Système « vaches laitières »
- 200 arbres plantés (variétés locales + feuils)
- Conception : protections adaptées aux vaches + compatibilité avec les travaux culturaux
- Recherche d'une meilleure valorisation de l'herbe (avec pâturage dynamique)
- Bien-être animal (BEA) : objectif de réduction des problèmes sanitaires (ombrage, pattes, mammites)
- Maintien du niveau de production dans période de sécheresse

L'arbre au cœur de la reconception du système d'exploitation de *La Germinière*


Parc volailles : le modèle de conception retenu


Plantations par les étudiants de BTSA GF (photo C. Durox, 2016)


L'agroforesterie : un lien avec le monde urbain (photo C. Peltier)

A consolider, à développer
- Indicateurs de suivi :
 => des plantations (croissance des arbres, évolution paysagère,…) avec un observatoire photographique (2018)
 => « effet arbre » sur les productions
- Extension au système « céréales » (2020)



Élise FIAULT
étudiante en BTSA Gestion Forestière à *La Germinière* (2015-2017)

« On a eu un projet avec toute la classe, un module d'initiative locale (MIL) « Arbres hors forêt ». On a réfléchi à l'organisation du projet, en fonction des contraintes agricoles, paysagères… On a fait de la reconnaissance des végétaux qui étaient présents. On s'est demandé ce qu'il faudrait rajouter. Et puis là on plante. […]

Ça m'a donné en vie de continuer là-dedans, j'aime bien tout ce qui est protection de l'environnement. La haie c'est important pour le paysage, pour éviter l'érosion. C'est un puits de carbone… ça capte les pesticides… […]

Participer à une telle expérience c'est enrichissant, ça me permet d'avoir de nouvelles compétences. Sur le CV c'est un plus. […]

Par contre on n'a pas trop discuté avec les autres jeunes en Bac pro agroéquipements ou en BTSA ACSE. C'est un peu dommage, car on pourrait s'apporter des choses les uns les autres, car ça se complète la forêt et l'agriculture.

Propos recueillis par C. Peltier, RNEDD & CEZ Bergerie nationale de Rambouillet – décembre 2016



Philippe GUILLET
conseiller Chambre régionale agriculture Pays de la Loire – spécialiste de l'arbre

« On a une stratégie vis-à-vis des agriculteurs autour de l'arbre qui est bien ancrée depuis plus d'une trentaine d'années dans le département, mais il nous manquait le maillon du lycée. Le travail mené au sein du GIEE fait apparaître que le parachutage de l'itinéraire technique sans la compréhension des mécanismes, sans la capacité à analyser – ce qu'apporte la formation – ne donne pas à l'agriculteur la capacité d'être autonome. La formation au sein du lycée est un maillon fondamental d'une stratégie à très long terme. La durabilité par les arbres nécessite autre chose qu'une vente flash de type supermarché. […]

J'ai constaté que le chapitre sur l'arbre a été déchiré des manuels scolaires il y a bientôt 40 ans, et il faut le remettre pour que chaque Bac pro et BTS de l'établissement passe tailler et prendre soin de ces arbres à un moment donné de sa formation. […]

Ce qu'il y a vraiment à apprendre aux jeunes, 1- avoir conscience et bien maîtriser les services rendus par l'arbre, 2- maîtriser quelques bases de la sylviculture, car planter un arbre ça s'apprend', l'élever c'est comme élever un enfant. »

Propos recueillis par C. Peltier, RNEDD & CEZ Bergerie nationale de Rambouillet – décembre 2016

Réalisation du poster – Ph. Arriot, N. Gay, C. Hailleret, T. Queinec, M. Rebendenne

Liens vers des ressources en ligne

- *La Germinière* lauréat du Concours Arbres d'avenir – voir le film : https://www.facebook.com/concoursarbresdavenir/videos/1801467949886331/
- Le projet agroforestier de *La Germinière* sur le site de l'Animation et du développement des territoires de l'enseignement agricole (ADT) – lire (article : http://adt.educagri.fr/exploitations-et-ateliers-technologiques/la-transition-agro-ecologique/laureats-casdar-bae/le-mans-agroforesterie.html
- Le site de l'EPLEFPA : https://www.eap72.fr/